

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N° 74-304 du 21 Novembre 1974

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Jeudi 21 Novembre 1974 :

- Le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé du Plan, de la Statistique et de la
Coordination des Aides Extérieures, assure l'intérim du Ministre des Tra-
vaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications pendant l'absence
du Capitaine Léopold AHOUEYA.

- Le Capitaine Janvier ASSOGBA, Ministre de la Fonction Pu-
blique et du Travail, assure l'intérim du Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Capitaine Issifou BOURAIMA.-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 21 Novembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4
Ministères 13 SGG 4 SPD 2 IAA 1
DGP-DGAJL-INSAB 6 DCCT-ICF 12
CNI-Gde Chanc.-JORD 3

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU